

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du MARDI 30 JANVIER 2024

Publié sur le site et mis à la disposition du public le mardi 06 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 30 janvier, vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la médiathèque, sous la Présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

Étaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard.

Absents excusés :

M. THOREL Michel représenté par M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier représenté par Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice représentée par Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine représentée par Mme CHETTAB Carole.

Absent :

M. GROSJEAN Thierry.

Secrétaire de séance : Madame CARON Monique

Auxiliaire de séance : Madame MEREUX Nathalie

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU MARDI 12 décembre 2023

Considérant la tenue du dernier conseil municipal et la lecture de son compte rendu.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention.

2 – DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2024/1 Branchement ENEDIS Wake Board-Chemin des Meuniers, en date du 16 janvier 2024.
- Après présentation, l'assemblée délibérante est informée qu'en vertu de la délégation de pouvoir, donnée à Monsieur le Maire, en date du 23 mai 2020, aucun vote n'est requis.

3 – CHOIX DES ENTREPRISES- TRAVAUX DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la commune de Gamaches entre dans la phase de travaux du projet de requalification du centre bourg qu'elle soutient depuis son entrée en candidature dans le dispositif 2014-Revitalisation des centres bourgs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission d'Appel d'offre (CAO) a été réunie le mardi 09 janvier, à 17h, pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de Requalification du Centre Bourg, lors des 3 phases.

Pour rappel, le marché d'appel d'offre comporte 3 lots et les entreprises sont retenues pour l'ensemble des 3 phases (Place du Maréchal Leclerc, Petit marché et RD 1015 ; soit les travaux de 2024 à 2028)

Lot 1 : Travaux VRD, Génie civil, Eclairage et Mobilier dont 1 tranche ferme-TF (requalification de la place maréchal Leclerc et RD 936, requalification de la place du petit marché, requalification de la RD 1015) et 2 tranches optionnelles-TO (TO1= abords de la RD 1015 et TO2 = Petit marché)

Lot 2 : Travaux serrurerie, mobilier sur mesure

Lot 3 : Travaux d'espaces verts

Les membres de la CAO ont retenu les offres suivantes :

- Lot 1-TF : offre de l'entreprise Eurovia à hauteur de 2 440 187.70€ ; (3 autres offres étant au de-là de l'estimatif).
- Tranche optionnelle réalisable après opération de l'Etablissement Public Foncier (EPF) donc contractualisable ultérieurement par avenant.
 - Parking de la poste : offre EUROVIA 20 640.00€

Au total, l'offre de base EUROVIA + To1 représente 2 460 827.70€

- Lot 2 : offre de l'entreprise Farcy à hauteur de 226 425.55€ ; (la seconde offre étant au-delà de l'estimatif)
 - Lot 3 = offre infructueuse car supérieure à l'estimation ou n'ayant pas respecté l'obligation de visite obligatoire du chantier. Une consultation sera remise en place.
- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention.
- L'attribution du lot 1-TF ferme à l'entreprise EUROVIA à hauteur de 2 440 187.70€
 - La signature d'un avenant, pour la TO-tranche optionnelle, à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 20 640.00€, dès qu'utile.
 - L'attribution du lot 2 à l'entreprise FARCY pour un montant de 226 425.55€
 - Le classement sans suite de l'offre IDVERDE pour montant au-delà de l'estimatif
 - L'habilitation de Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toute pièce s'y rapportant ; y compris l'ouverture des budgets.

4 – PLAN DE FINANCEMENT -DETR TRAVAUX DE RESEAUX CANALISATION AEP-PHASE I

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée délibérante, le projet, de renouvellement du réseau d'eau potable AEP, de la place Maréchal Leclerc. Les phases d'études permettent d'estimer des travaux à hauteur de 482 000. € HT et une dépense globale de 612 561.12€, aux regards de frais d'études préliminaires. La consultation sera déposée mi-février et les offres des entreprises seront étudiées lors de la prochaine Commission d'Appel d'Offre-CAO qui se dérouleront en mars 2024.

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier de plusieurs subventions d'investissement mais que ces demandes nécessitent des dépôts à des périodes très différentes. Les montants des travaux ont été estimés par la société Aquaenviro assistant maître d'ouvrage et les maîtres d'œuvre V3D-Sogéti. Ils seront réactualisés après la Commission d'Appel d'Offre.

La demande d'aide DETR 2024 devant être déposée avant le 15 janvier, elle sera complétée avec la présente délibération à prendre.

Pour précision, les demandes auprès de l'Agence de l'Eau ne pouvant être déposée qu'après la CAO ; les ordres de démarrage ne seront donnés qu'après leur accord.

Le Département de la Somme a donné un accord de principe à la Commune qui pourra déposer une demande de subvention.

Les montants d'aide sont estimés ainsi :

- Subvention État DETR/ DSIL : 35%- 214 396.40 €**
- Subvention État Fonds vert :
- Subvention État FNADT :
- Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- Subvention conseil départemental de la Somme : 5 %- 30 628.05 €**
- Aide d'un EPCI :
- Agence de l'Eau :40% 245 024.45 €**

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propres : 122 512.22 €**

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, d'approuver la demande d'aide l'État DETR 2024 à hauteur de **214 396.40 €** et le plan de financement ci-dessus, utile aux autres demandes de subventions, pour les travaux de renouvellement de réseaux AEP-Phase 1.

5 – Convention FDE 80 – Travaux réseaux Electricité -Requalification Centre bourg-Phase1

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la FDE 80 a transmis une première convention pour les travaux d'électricité engendrés par les travaux de Requalification du Centre Bourg. Après déduction des aides de la FDE 80, le reste à charge pour la commune s'élève à 49 689.31€. Cette somme sera, au final, déduite de l'aide exceptionnelle accordée par la FDE 80 à la commune de Gamaches.

Ces travaux se décomposent en 3 parties distinctes

- travaux électriques sur réseau existant fils nus et torsadés
- travaux d'installations des communications électroniques (fibre et téléphone)
- travaux de vidéoprotection

Les travaux d'éclairage de la place feront l'objet d'une prochaine convention spécifique dont le reste à charge de la commune sera de 80% pour précision.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et, 0 vote d'abstention, l'approbation de la Convention 1 FDE 80 - travaux d'électricité de Requalification de la place Maréchal Leclerc.

6 – CONVENTION LOCATION MAISON DE SANTE-Dr VOENIOU

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'intégration du Docteur Voenoïu à la maison de Santé, il avait été fixé un loyer de 500€ (charges comprises, eaux, électricité, gaz et maintenance ascenseur) par mois et l'entretien des locaux à 126 € par mois.

Compte tenu des difficultés à recruter des médecins, Monsieur le Maire pense, toujours, qu'une aide substantielle doit être accordée lors d'une première installation ; ainsi une gratuité des trois premiers mois qui suivent l'installation et un blocage des loyers en cours.

De ce fait, Monsieur le Maire propose la reconduction du loyer à 374 € et une augmentation du coût de l'entretien des locaux à 136 €, soit 2% ; pour un total de 510 €.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, le renouvellement du bail pour une période de 3 ans à compter du 01 janvier 2024, d'un loyer de 374€ par mois et 136€ entretien des locaux, l'autorisation de signature est donnée à Monsieur le Maire.

7. BAIL SOCIETE DE CHASSE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune loue à la Société de Chasse de Gamaches le droit de chasse dans les marais et dans les étangs communaux, à savoir étang de l'Epinoy, étang de Sainte Marguerite-base nautique (sauf l'étang du moulin à Raisne), par délibération en date du 12 février 2018, moyennant un droit de bail d'un montant de 200 €.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, le renouvellement du bail pour une

période de 3 ans à compter du 01 janvier 2024, d'un loyer de 200€ par an, l'autorisation de signature est donnée à Monsieur le Maire.

8- DECLASSEMENT USAGE PUBLIC- Ancienne Perception 10 rue des Déportés.

Monsieur le Maire informe qu'en raison du projet de vente de la Perception, située 10 rue des Déportés à Gamaches ; qu'en vertu de l'article 2441-1 du CG de la propriété des Personnes publiques-CG3P, il y a lieu de déclasser le bâtiment qui n'est plus affecté à un usage public. Cette mention complétera la délibération 2023-60 Montant de vente du bâti-Perception, rue des Déportés.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, accepte le déclassement de la Perception.

9- OPAH Opération amélioration de l'Habitat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la volonté d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur les Communes d'Ault, Mers les bains et Gamaches à compter de 2024, pour une période de 5 ans.

Monsieur le Maire rappelle que le cout global de cet OPAH s'élève à de 5 247 350€ pour un objectif de 205 logements sur l'ensemble des 3 communes. Le cout communal d'ingénierie et travaux est estimé à 487 357€ pour les 5 années puisque l'Anah contribue à hauteur de 70% de l'opération.

Ces éléments ont été exposés lors de la présentation, faite aux membres du conseil municipal, en novembre 2023,

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention : d'accepter le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Gamaches (OPAH) telle que définie dans la convention d'OPAH préparée, d'accepter ladite convention, de déposer et de recueillir toutes subventions éventuelles à obtenir.
- Autorise Monsieur le Maire, d'émarger la convention et d'effectuer toutes les formalités en rapport avec celle-ci.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture des crédits à compter du Budget Primitif 2024.

10- EFFACEMENT DE LA DETTE- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des décisions prises par le Tribunal, Monsieur le Trésorier demande l'effacement des dettes suivantes : loyers, des charges locatives et des tickets de restauration scolaire.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, d'accepter l'effacement de dettes à hauteur de 2377,72€, ainsi que l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours.

11- EFFACEMENT DE DETTE- BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des décisions prises par le Tribunal, Monsieur le Trésorier demande l'effacement des dettes suivantes : factures d'Eau.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, d'accepter l'effacement de dette à hauteur de 2526.95 € ; ainsi que l'inscription des crédits au budget Eau de l'exercice en cours.

12- ADMISSION EN NON-VALEURS- BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des restes à recouvrer correspondants à des loyers et des charges scolaires, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeurs.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, accepte l'apurement des titres à hauteur de 5255.39€ ; ainsi que l'inscription des crédits au budget de l'exercice en cours de la Ville.

13- ADMISSION EN NON-VALEURS- BUDGET EAU

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'aux vues des restes à recouvrer correspondants à des factures d'Eau, Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeurs.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, accepte l'apurement des titres à hauteur de 3442.04€ ; ainsi que l'inscription des crédits au budget Eau de l'exercice en cours.

14 – PARTICIPATION FINANCIERE ECOLE DU SACRE COEUR

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que le cout moyen communal de fonctionnement pour 2023 s'est élevé à 587.44€ par élève de maternelle et à 609.75€ par élève d'élémentaire.

Monsieur le Maire ajoute que le code de l'éducation, notamment les articles L.442.5 et L.442.5-1, fixe les modalités d'application de la contribution obligatoire aux frais de

fonctionnement des écoles privées sur le cout moyen communal, dès lors que la commune en a la compétence.

La contribution actuelle étant de 450€ par élève ; celle-ci doit être révisée et s'établir, dorénavant, sur le cout communal annuel et l'âge des élèves au 01 janvier de l'année. A défaut, les couts moyens départementaux s'appliqueront.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide, par 20 votes pour, 0 vote contre et 1 vote d'abstention, des taux communaux suivants pour l'année 2024 :
 - Elèves de maternel : 590€
 - Elèves d'élémentaire : 610€
- Signature est donnée à Monsieur le Maire pour tout document se rapportant à ce dossier.

15- CONVENTION VEHICULE A MOTEUR

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée, que la commune de Gamaches ne disposant pas d'une fourrière automobile municipale, il est nécessaire que les opérations d'enlèvement, de mise en fourrière et de gardiennage soient confiées à une entreprise privée agréée par le Préfet du Département, et liée à la commune par une convention passée à cet effet.

La commune de Gamaches a retenu l'entreprise Eudoise Automobile, agréée par Le Préfet de la Somme et appartenant au territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs.

- Après en avoir échangé, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, par 21 votes pour, 0 vote contre et 0 vote d'abstention, d'accorder le renouvellement de la convention d'exploitation, autorisation est donnée à monsieur le Maire, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier, ainsi que pour l'ouverture des crédits au Budget Primitif 2024.

16- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Classe de neige 2024 → remerciements des enfants. Lettre ouverte aux membres du Conseil.
- Visite du Préfet → initialement prévue le 14 février 2024, reportée au 15 mars 2024.
- Extension parking du Château → besoin supplémentaire de l'entreprise Pochet du Courval, car une montée en puissance de nombre de salariés (cause : travaux à Guimerville), besoin d'environ 20 places supplémentaires.
- Prêt de véhicule aux agents et conseillers municipaux → rappel de la procédure
- **Question de Monsieur Dubois :**

*Aménagement de la cellule commerciale ⇒ Y aura-t-il des coûts supplémentaires ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui pour les vitrines et l'aménagement intérieur.

*Chaucidous ⇒ Qu'est-ce que c'est ?

Réponse de Monsieur Santerre : signalétique au sol d'une route prioritaire aux vélos.

*Journée Animation Base de Loisirs : quel serait la participation de la commune ?

Réponse de Monsieur le Maire : participation de la commune à l'orchestre.

- **Question de Madame Laporte :**

*Accueil en stage d'une personne Ukrainienne à la médiathèque est-ce possible ?

Réponse de Monsieur le Maire : oui si existence d'un cadre juridique.

- **Remarques de Madame Destoop :**

*Fuites toujours existantes

Séance levée à 21h35

Vu le Maire,